

LA GAZETTE DES SAINT-LÉGER

Les Saint Léger
de France et d'Ailleurs
vous souhaitent une
très belle lecture
automnale !



DANS CE NUMÉRO N° 19

FOCUS

St Léger le Pauvre devenu St Léger sur Bresle (Somme)

DANS LE RETRO

St Léger de Balson (Gironde) : le crime d'André Larrieu du 1er novembre 1745

NOS RETROUVAILLES

Saint Léger de Fougeret (Nièvre) : 30e Assemblée Générale 2026

LES INFOS DE L'ASSO

La tombola

La rose "St Léger"

POUR NOUS COMMUNIQUER
VOS INFORMATIONS



assostleger@orange.fr



[instagram.com/st.leger.
de.france.et.ailleurs](https://www.instagram.com/st.leger.de.france.et.ailleurs)

POUR VISITER LE SITE



www.stleger.info

Prochaine date à retenir :

Pentecôte 15-16 mai 2027

rassemblement

Saint Léger les Vignes (44)



St Léger le Pauvre devenu St Léger sur Bresle (Somme)



**Région Hauts de France (anciennement Picardie), Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens - Canton d'Oisemont**

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (119 communes et 40 000 habitants en 2026)

St Léger sur Bresle est située tout près de Sénarpont, à 25 km d'Abbeville, 40 d'Amiens et 150 de Paris.

Le village comptait 84 habitants en 2010 : la plupart sont des jeunes couples avec enfants. Il y avait 64 habitants en 1900, 34 seulement en 1982 et 57 en 1999.

Le village a une superficie de 104 hectares et possède un petit bois, 4 étangs, 2 rivières nommées la Bresle et la Méline. La Bresle sépare la Somme de la Seine-Maritime.

Sanctus Ligerius en 1152, la commune s'est longtemps appelée St Léger le Pauvre ! Elle a changé de nom en 1956. La seigneurie dépendait de St Aubin Rivière et de Sénarpont.



La rue des Ponts

Autrefois existaient un prieuré (XIIe siècle) et 2 moulins.

Dans "l'état sommaire des registres paroissiaux et état civil" par J. Estienne, on lit que St Léger le Pauvre a 15 feux en 1709, qu'il dépend du bailliage d'Amiens en 1789 et du canton de Liomer en l'an VII. On a découvert à St Léger des monnaies et des tuiles à rebord.



La mairie

Le village est composé de trois rues : la rue des Ponts, la rue centrale, la rue de Coppegueule : on y trouve les constructions récentes et la rue des Prés : elle a eu son appellation de rue il y a très peu de temps, c'était encore il y a peu un chemin mais un jeune couple s'y est installé.

Il n'y a jamais eu d'école dans le village : les enfants vont à l'école de Hodeng au Bosc (Seine-Maritime) ou Sénarpont (Somme). Beaucoup d'habitants travaillent dans les verreries aux environs.



La commune qui n'a pas d'église, ne possède qu'une chapelle en briques du XIXe siècle au cimetière.

La messe a lieu une fois par an, le 1er samedi du mois d'octobre, la Saint Léger se fêtant le 2 octobre.



Ancien moulin sur la Bresle



<https://www.stleger.info/les72StLeger/region3/80d.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

St Léger le Pauvre devenu St Léger sur Bresle (Somme)

Dans chaque paroisse (commune d'aujourd'hui), on se rassemble pour rédiger ses doléances et désigner ses représentants à l'assemblée du bailliage, circonscription qui correspond à peu près à nos cantons. Au bailliage, on réunit tous les cahiers des paroisses en un cahier de bailliage. On en rédige un pour chaque ordre : Noblesse, Clergé et Tiers-Etat. Les cahiers sont ensuite envoyés au Roi à Versailles. Ils devaient lui faire connaître les plaintes et les vœux des Français. Aujourd'hui, ils nous renseignent sur la vie et les espoirs de la population française en 1789. Ces cahiers de doléances proviennent du site Mémoires de la Somme, et découvrons celles de St Léger le Pauvre.

SAINT-LEGER-LE-PAUVRE - Archives de la Somme. B. 323 Cahier de doléances, plaintes et remontrances de la paroisse de St-Léger en Chaussée, dit le Pauvre. 20 mars 1789

St-Léger, composé de vingt chaumières, surnommé à juste titre le pauvre : pauvre en effet par le peu d'étendue de son territoire qui ne contient pas plus de 250 journeaux, dont les trois cinquièmes au moins sont en main morte, par l'ingratitude du sol ; par le peu d'espace des habitations et de leurs dépendances ; plus pauvre encore en ce moment que jamais par le prix excessif du pain et l'anéantissement presque total des fabriques auxquelles s'est dévouée la plus grande partie de ses habitants pour remédier au défaut de main d'œuvre locale.

Ce pauvre St-Léger donc n'est pas dans le cas sans doute de prétendre à une bien grande influence dans les opérations du moment. Aussi ses habitants se bornent-ils à faire des vœux pour qu'il résulte de l'assemblée mémorable qui va rapprocher la nation du meilleur des souverains d'une manière sy satisfaisante pour la classe souffrante surtout :

- 1) L'égalité promise dans la répartition de tous les impôts.
- 2) L'adoucissement qu'on se croit fondé à espérer dans ceux qui tombera sur les choses de première nécessité, sur le sel par exemple.
- 3) La suppression de ces impôts sur les boissons qu'on nomme trop bu, et dont la dénomination seule répugne.
- 4) Celle du droit sur les boissons, encore de passage d'une province à une autre, donc cette paroisse éprouve pleinement le désagrément et la gêne, étant voisin et limitrophe d'une province qui supplée souvent au défaut de la Picardie en ce genre : la Normandie ; celle enfin des aydes et gabelles.
- 5) Que la province soit érigée en pays d'état pour l'économie des recettes et à cause des autres avantages qui semblent résulter de cette forme.
- 6) Que la paroisse retire enfin quelque avantage du poids de la corvée, en voyant rétablir la chaussée de la ville d'Eu à Paris qui traverse son territoire, celle de communication de la Normandie à la Picardie qui traverse la vallée dans l'enceinte de cette paroisse, chaussée continuellement dégradée par les voitures énormes, chargées de verreries, de bois, de charbon, de cidre, etc., qui s'exportent journellement de la Normandie, enfin les chemins vicinaux, surtout ceux qui conduisent à Sénarpont, bourg le plus voisin.

St Léger le Pauvre devenu St Léger sur Bresle (Somme)

7) Que le bois, doublé de valeur depuis dix ans dans le canton, où il est maintenant plus cher que dans les villes les plus considérables, redevienne plus à la portée de l'indigent qui ne sait où trouver son chauffage, le monopole en ce genre ayant ôté à cette classe toute facilité, en ne luy faisant plus de crédit, infamie toute nouvelle, et le bois sec lui étant pour ainsy dire interdit par la rigueur qui s'introduit dans la garde des forêts dont cette paroisse est cependant environnée de toutes parts.

8) Enfin que les possessions des gens de mainmorte appartiennent pour le territoire aux paroisses les plus voisines de leur situation, d'où il résulteroit que la ferme de la Rosière, qui confine au terroir de Saint-Léger, au lieu d'être de la paroisse de Saint-Mauvis, dont elle dépend maintenant, quoyqu'à plus de deux lieues de distance, à cause de la commanderie dont cette ferme est membre, dépendroit de la paroisse de Saint-Léger et la soulageroit dans les dépenses communes, qui, de telle espèce qu'elles soient, seront toujours au-dessus des forces de cette paroisse, les choses restant dans leur état actuel. Il n'y a en cette paroisse ni fonds de fabrique, ni fonds de charité, ni maître d'école.

Signé : Mauduy, Quevron, fils d'Augustin, Vasseur, gréfiar, Duhamel, sindic, Scellier, lieutenant du temporel de l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Sélincourt, Dumolliens, greffier de Sainte Larme

Procès-verbal

Comparants : Jean Duhamel, sindic, Nicolas Mauduy, Jean-Charles Cagnard, Nicolas Quevron, fils d'Augustin, Pierre Delmasse, Nicolas Quevron, fils de Jacques, Pierre Dangreville, Louis Dangreville, Pierre Candellier.

Députés : Jean Duhamel, sindic, Nicolas Mauduy



"A faut espérer qu' c' jeu-là finira ben tôt"

Le paysan, appuyé sur sa houe, doit porter sur son dos le prêtre et le seigneur (il peine et paye les impôts pour nourrir le clergé et les nobles), cependant que les oiseaux et les rongeurs dévorent sa récolte. (Le paysan n'a pas le droit de chasse)

D'après une caricature du temps

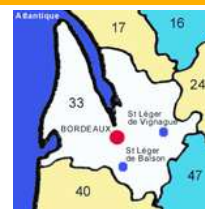
(in L'Histoire Vivante, de M. et S. Chaulanges, aux éditions Delagrave - 1954)

<https://www.stleger.info/les72StLeger/region3/80d.htm>



Saint Léger de Balson (Gironde)

**Région : Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde,
Arrondissement de Langon, Canton des Landes des Graves,
Communauté de communes du Sud Gironde**



Dans le rétro : Le crime d'André Larrieu du 1er novembre 1745

Voici 2 versions de la même anecdote arrivée ce jour

de la Toussaint 1745 à St Léger de Balson

1ère version : texte transmis par M. Bancheraud

André Larrieu était un gemmier de St Léger âgé de 26 ans. Un jour, à l'auberge, il avait entendu le fils de Pierre Jauguerre, le charbonnier, dire que son père avait un confortable magot. Il avait trop parlé, et cela avait donné des idées à Larrieu.

Au matin du jour de la Toussaint de 1745, sur le coup de 10 heures, tous les habitants du village, à peu près sans exception, étaient à la messe. Larrieu s'arrangea pour s'esquiver. Il savait bien qu'il ne pourrait pas trouver de meilleur moment pour rejoindre la cabane de Jauguerre et surtout pour l'y trouver seul.

Jauguerre, charbonnier, ne pouvait quitter ses meules de bois en train de se carboniser, Le risque était trop grand. C'est pour cela qu'il n'avait pu aller à la messe. Il n'habitait pas une maison, mais une simple cabane de fortune telle qu'en construisaient les charbonniers au plus près de leurs meules qu'ils devaient surveiller jour et nuit.

Larrieu arrive chez Jauguerre, se saisit d'une hache et assomme le malheureux avec le dos de l'outil.

Mais il a affaire à forte partie. Jauguerre se débat. Larrieu tient toujours la hache et au cours de la lutte, accessoirement, coupe deux doigts de la main droite du pauvre homme.

Il finit par l'emporter et laisse sa victime pour morte. Il lui vole sa bourse où se trouvent 204 livres, une somme conséquente représentant

approximativement la valeur de huit vaches ou de 80 moutons. Après quoi, pour effacer toute trace, il met le feu à la cabane.

Voilà que la messe est finie. En sortant de l'église, les gens aperçoivent une fumée suspecte. On se précipite. On tire le corps de Jauguerre du feu. Il est brûlé, très, très mal en point, mais vivant. Il peut désigner son agresseur. Le procureur se rend à son chevet car on l'a recueilli à l'auberge où on le soigne en lui faisant prendre des bouillons car on ne sait quoi lui faire d'autre. L'affaire est enclenchée...

André Larrieu est "décrété de prise de corps" et incarcéré dans la prison de St Léger. Passons sur l'instruction comme sur tous les détails de la suite, et venons en au jugement. La sentence est rendue le 21 janvier 1746.

André Larrieu est condamné

"à être remis entre les mains de l'exécuteur de la Haute Justice, tête nue et en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, pour être conduit devant la porte principale de l'église paroissiale de St Léger pour y faire amende honorable, tête nue et à genoux, dire et déclarer à haute voix que méchamment il a commis les crimes cy dessus exposés dont il s'en repent et demande pardon à Dieu, au Roy et à la Justice ; de là, il sera conduit par ledit exécuteur au devant de la porte du présent parquet pour être attaché à une potence, où elle sera dressée, pour être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive.

Condamnons ledit Larrieu envers le Seigneur de la présente Juridiction en cent livres d'amende, et en celle de trois cents livres envers ledit Jauguerre pour lui tenir lieu de dommages et intérêts, et aux dépens envers ceux qui les ont faits..."

Le Seigneur ne verra certainement jamais ses 100 livres, ni Jauguerre les siennes. Où Larrieu, déjà couvert de dettes, serait-il allé les chercher ? Mais ce qui est réconfortant, c'est de savoir que peut-être grâce aux bouillons de l'aubergiste, le 21 janvier 1746, même avec deux doigts en moins, Jauguerre vivait encore. Il avait la peau dure, certainement très dure même...



<https://www.stleger.info/les72StLeger/region8/33a.1745.htm>

Saint Léger de Balson (Gironde)

2e version : Texte écrit par M. Jean Dartigolles 1997

"Marsau - Histoire d'une famille de laboureurs au quartier de Triscos, commune de Balizac (33) - Deux siècles de vie quotidienne 1610-1829"

L'année 1745, on eut à déplorer un homicide à Saint Léger. Le jour de la Toussaint, sur les dix heures du matin, André Larrieu, gemmier à Saint Léger, âgé de 26 ans, "prend son fusil pour aller prendre une paloume".

Il était bien l'un des rares de la paroisse à ne pas se trouver à la messe à cette heure-là, voulant profiter de ce que le village était désert.

Cela faisait d'ailleurs partie de son plan, et lorsque, plus tard, on l'interrogera sur ce point, lui demandant pourquoi il n'était pas allé à la messe "un jour aussi solennel", il répondra tout bonnement "parce qu'elle était à une mauvaise heure pour luy..."

En fait, il laisse là son projet de chasse et se rend chez Pierre Jauguerre, le charbonnier, qui vit dans sa cabane tout à côté de ses charbonnières.

Larrieu sait qu'il a de l'argent. Il laisse son fusil à l'extérieur, contre la porte, et aperçoit Jauguerre près de son feu. Lui non plus n'était pas allé à la messe, et pourtant il n'est pas douteux qu'il aurait mieux fait de s'y rendre... Larrieu se saisit d'une hache, s'approche, et l'assomme avec le dos de l'outil. Mais Jauguerre est solide, il se débat.

Larrieu fait tournoyer sa hache et lui coupe un doigt de la main droite. Il le laisse enfin pour mort et lui vole une bourse qui contient 204 livres. Il reprend son fusil, et, avant de s'enfuir, met le feu à la cabane.

Mais, contre toute attente, Jauguerre n'était pas mort. Assommé, mutilé, brûlé, oui, mais pas mort ! Et quand, ayant aperçu de loin l'incendie à la sortie de la messe, les gens accoururent en masse, ils le tirèrent de là, très mal en point, certes, mais encore vivant. Et le plus fort, c'est qu'il survécut également aux soins qu'on lui prodigua.

On l'hébergea au bourg de Saint Léger dans une maison charitable, on le saigna, bien sûr, et on lui fit boire force bouillons d'herbes dont il réchappa. C'est ainsi qu'il put raconter son histoire et qu'André Larrieu fut bientôt arrêté.

Son procès fut instruit devant la Cour de Castelnau au cours de la séance du 21 janvier 1746. Il fut condamné à la peine capitale devant être exécutée sur la place de Saint Léger devant le Parquet du Tribunal, lequel existe encore et n'est autre que le bâtiment abritant l'actuel restaurant du village.



L'église Saint-Léger de Saint-Léger-de-Balson, initialement de style gothique, date du XIIe siècle (dont elle a conservé l'abside septentrionale) et a été réaménagée en style roman au XVIe siècle et est classée monument historique depuis 1973.



<https://www.stleger.info/les72StLeger/region8/33a.1745.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS



Saint Léger de Fougeret (Nièvre)

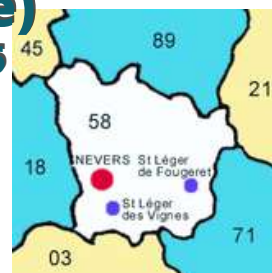
30^{ème} Assemblée générale 23 et 24 mai 2026

Région de Bourgogne-Franche-Comté, Département de la Nièvre

Arrondissement et canton de Château-Chinon,

"capitale du Haut Morvan"

Communauté de communes du Haut-Morvan



le programme du week-end

samedi 23 mai 2026

9h30 Accueil des participants à la salle des fêtes

11h Mot d'accueil

11h15 Apéritif

12h Repas froid (plateau repas)

13h30 Départ en car pour les visites

18h Installation dans les hébergements

19h15 Apéritif

20h Repas chaud et soirée animée par Fabio, le chanteur des rues

dimanche 24 mai 2026

9h Assemblée générale à la bibliothèque, dans les locaux de la mairie, ou randonnée (5 ou 10 km) autour du village ou messe ou visite de l'Opus Gothique ou bien temps libre

12h15 Apéritif

13h Repas froid (plateau repas)

Après-midi libre ou visite de l'Opus Gothique

19h Apéritif

20h Repas chaud et soirée dansante animée par Emmanuel MOQUET

SAMEDI 23 MAI : 11h - l'heure de souhaiter la bienvenue



Josiane MICHOT,
Présidente des Amis
du Léo Morvandiau,
prend la parole



Jean-Michel
DUPUIS, Maire,
présente son
village



Carole VALENTIN,
Présidente de
l'association des St
Léger... improvise car
elle a oublié son discours



L'heure est venue de fêter Jojo MELOT (Joanny, ancien maire de St Léger les Paray (Saône & Loire), 100 ans le 7 juillet prochain - c'est une surprise pour lui et il recevra 2 cadeaux : 1 bouteille d'eau de vie et un album photos retraçant toutes les retrouvailles de l'association des St Léger de France et d'Ailleurs



les visites de l'après-midi



Embarquement sur le lac des Settons

<https://www.stleger.info/asso/images/2026/ag2026/pages/ag2026.01.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

Saint Léger de Fougeret (Nièvre)

30e Assemblée générale 23 et 24 mai 2026



Visite à Alligny en Morvan : le très émouvant musée des nourrices et des enfants de l'Assistance publique



19 heures : l'apéritif



Ouverture du stand de l'Association nationale



Tout le monde est là pour l'apéritif, les échanges continuent !

20 heures : dîner et soirée



DIMANCHE 24 MAI : 9h - Assemblée Générale



L'assemblée générale des St Léger, en mairie - de gauche à droite : Guy, Nathalie, Didier, Carole, Clémence, Christophe, Floriane et Audrey et Joao en plus sur la 2e photo

La rose Saint-Léger, Léo notre mascotte, Carole notre présidente et Clémence, notre secrétaire



L'assistance est attentive



<https://www.stleger.info/asso/images/2026/ag2026/pages/ag2026.03.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LÉGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

DIMANCHE 24 MAI : 9h - Randonnée pédestre**12h - Le déjeuner****14h - Visite de l'Opus gothique**

le projet d'une vie pour Donald Russel (âgé maintenant de 99 ans) : construire un édifice pur style XIIIe siècle en plein cœur du Morvan

Après-midi et soirée

St Léger près Troyes et St Léger des Prés : surprenant ?



l'équipe des bénévoles et leurs foulard verts



le stand des St Léger ouvre à nouveau



les membres du CA viennent donner le fruit des travaux



Mais quelle ambiance, tout le monde participe ! Ainsi s'achève la 30e AG. Rendez-vous les 15 et 16 mai 2027 pour un grand rassemblement à St Léger les Vignes (44)

<https://www.stleger.info/asso/images/2026/ag2026/pages/ag2026.04.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS



LES INFOS DE L'ASSO



La Tombola Géante 2027

Prochainement, l'association lancera sa tombola géante *participative* 2027 afin d'aider un Saint-Léger à organiser un rassemblement ou une assemblée générale.

Une promesse de lots est adressée à tous nos contacts afin de recueillir un maximum de lots pour le prochain tirage lors du rassemblement de Saint Léger les Vignes (Loire-Atlantique) qui aura lieu le week-end de la Pentecôte 2027.

L'association offrira **15 paniers garnis** choisis dans trois Saint-Léger différents au lieu de 10 précédemment.

**PRIX DU
TICKET
EN BAISSE !!!**

Le prix de vente du ticket de tombola est fixé à **1.50 €** (France et Belgique)* et **2.00 Francs suisses**.

*Il est suggéré de vendre les tickets par 2 pour 3.00 €.

Début décembre 2026, 10 000 tickets seront imprimés et mentionneront quelques lots.

Courant décembre, ces carnets seront adressés à chaque correspondant (libre à lui de les répartir afin d'en vendre un maximum).

<https://www.stleger.info/asso/tombola13.htm>

QUAND ET À QUI RETOURNER LES SOUCHES VENDUES

Ce correspondant devra impérativement **faire retour pour le 15 mars au plus tard** (*uniquement des souches vendues*) à son référent de région.

TIRAGE DE LA TOMBOLA

En avril 2027, la commission TOMBOLA se réunira en présence d'un huissier de justice pour procéder au tirage au sort. Les résultats seront révélés lors du rassemblement à St Léger les Vignes (44).

Tous les lots promis devront impérativement être arrivés ce jour-là sur place.

Que signifie TOMBOLA PARTICIPATIVE ?

Cela veut dire que pour tout carnet entier vendu et si le St-Léger vendeur ou l'adhérent personnel assiste au prochain rassemblement, l'association remboursera la moitié de la valeur du carnet soit **7.50 €**.

LA LISTE COMPLÈTE DES GAGNANTS SERA AFFICHÉE À ST LÉGER LES VIGNES ET UN "GROS LOT" PAR RÉGION SERA ANNONCÉ AU COURS D'UN REPAS



LES INFOS DE L'ASSO

La Rose St Léger - 6ème saison

relance de commande

En juin dernier, l'association a adressé un courrier d'information annonçant **le lancement de la saison 6 de l'opération Rose St Léger.**

Nous venons de vivre un été particulièrement chaud et sec mais nous avons pu constater que les rosiers plantés précédemment ont bien résisté et sont toujours aussi magnifiques.

Au cours de ces vagues caniculaires à répétition, nos préoccupations n'étaient guère du côté du jardin mais dans quelques semaines, l'automne s'installera, la pluie reviendra ; période propice au cours de laquelle on pense déjà au printemps et à l'embellissement de son jardin.

Aussi, si vous n'avez pas encore commandé vos rosiers, nous vous rappelons que **la date limite est fixée au 31 octobre 2026.**

Le prix du rosier racines nues **a été maintenu à 13 €.** **Le bon de réservation est au dos de cette page.**

La livraison s'effectuera au mois **de janvier 2027** et la facture vous sera transmise à cette même période.

POUR RAPPEL : *les commandes seront prises en compte en fonction de la date de retour du bon de commande et des quantités disponibles chez le fournisseur.*

Il est impératif de nous joindre votre bon de commande afin de valider votre demande de rosiers ou de plaques*

*** la plaque en inox ne sera pas envoyée par courrier postal mais à retirer ou à faire retirer lors d'une assemblée générale ou un rassemblement. Nous vous remercions de votre compréhension.**



<https://www.stleger.info/asso/images/larosesaintleger/saison2/2026relancesaison6.pdf>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LÉGER DE FRANCE ET D'AILLEURS



ASSOCIATION DES SAINT LÉGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

rue de Gasma - 49280 SAINTLÉGER SOUS CHOLET

Tél : 02 41 56 23 23

www.stleger.info - assostleger@orange.fr

Association loi 1901 déclarée sous le n° W492000872

N° SIRET794931816 00019

BON DE RESERVATION ROSIERS 2026

Complétez le cadre qui vous concerne en fonction de votre situation :

Mairie (1) ou Association (2) ou Particulier(3)

Mairie de

Adresse

Tél

Adresse mail

Cadre 1

Nom Association

Adresse

Tél

Adresse mail

Cadre 2

Nom Prénom

Adresse

Tél

Adresse mail

Cadre 3

Pour les Mairies ou Associations

Personne à contacter :

Nom Prénom

n° tél :

e-mail

Nombre de Rosiers

13 € X

=

€

Date et signature

Cachet pour les Collectivités et Associations

Bon de réservation à retourner par mail à : rosier.stleger@gmail.com

Précisions : Les commandes seront prises en compte en fonction de la date de retour de ce bon et des quantités disponibles chez le fournisseur

Païement à la réception de la facture après livraison

<https://www.stleger.info/asso/images/larosesaintleger/saison2/2026reservationrosiers.pdf>

<https://www.stleger.info/asso/images/larosesaintleger/saison2/2026reservationplaque.pdf>